
La construction sociohistorique d'une identité de profession chez les conseillers d'orientation québécois sous la perspective des interactions entre l'ordre professionnel et les acteurs du milieu

The Sociohistorical Construction of the Identity of the Profession of Guidance Counsellors in Quebec from the Perspective of Interactions Between Its Regulatory Professional Body and Stakeholders

Louis Cournoyer

Université du Québec à Montréal

Michel Turcotte

Université Laval

RÉSUMÉ

Depuis son inclusion au sein du système professionnel québécois, comment l'identité de profession des conseillers d'orientation s'est-elle façonnée à travers leur Ordre professionnel? Adoptant une perspective interactionniste de la sociologie des professions (Dubar, 2000), cet article aborde la notion « d'identité de profession » en tant que construit sociohistorique. L'analyse des rapports annuels de l'Ordre des conseillers et des conseillères d'orientation du Québec de 1973 à 2012 a permis d'identifier les types d'interactions entre cet organisme réglementaire et les acteurs de son environnement politique, économique, institutionnel, et ainsi de suite. Les résultats obtenus suggèrent que l'Ordre entretient, selon les acteurs concernés, trois types de transactions identitaires : (a) de partenariat, d'interdépendance, et de mobilisation des savoirs; (b) de collaboration ponctuelle et vigilante dans le but de tirer, ensemble, mais surtout pour soi-même, les mêmes conditions de positionnement, de développement, et de rayonnement socioprofessionnel; (c) de rayonnement positif de la profession à travers les échanges de services utilitaires.

ABSTRACT

Since its inclusion in the Quebec professional system, how has the identity of the profession of guidance counsellors been shaped through its regulatory professional body? Based on an interactionist perspective of the sociology of professions (Dubar, 2000), this article examines the notion of “the identity of a profession” as a sociohistorical construct. An analysis of the content of the annual reports of the *Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec* regulatory professional body of guidance/career counsellors in Quebec from 1973 to 2012 identifies the types of interactions between the regulatory professional body and stakeholders in its political, economic, institutional, and other environments. The results suggest that the *Ordre* participates in three types of identity transactions based on the stakeholders involved: (a) partnership, interdependent, and knowledge transfer relationships; (b) cooperative activities on a case-by-case and ongoing monitoring basis to

pursue common conditions for positioning, development, and socioprofessional outreach; and (c) positive promotion of the profession through service exchange.

UNE PROFESSION ET UN ORDRE

La profession de conseiller d'orientation au Québec existe formellement depuis 75 ans. Son origine s'associe à la mise en place d'instituts de formation de conseillers (Montréal, Québec, Ottawa) et d'une première Association d'orienteurs de la province de Québec au début des années 1940 (Ordre des conseillers et des conseillères d'orientation du Québec, <http://www.orientation.qc.ca>). Dans les courants de réformes majeures de la société québécoise des décennies 1950 et 1960, et plus particulièrement celles de l'éducation, l'État québécois intègre formellement l'orientation scolaire et professionnelle au nouveau système éducatif. La publication du Rapport Parent (Commission royale d'enquête sur l'enseignement au Québec, 1964) a donné à la profession un champ d'action étendu et légitimé permettant aux conseillers d'orientation d'œuvrer au sein de l'ensemble des commissions scolaires et collèges d'enseignement général et professionnel (CÉGEP) du Québec. Un an plus tôt, une loi provinciale venait d'ailleurs reconnaître la profession par la création de la Corporation des conseillers d'orientation professionnelle du Québec (CCOPQ)¹ au service de la protection du public. La fonction sociale de la profession va véritablement se formaliser lorsque la profession de conseiller d'orientation est intégrée en 1973 au système professionnel québécois nouvellement créé par l'État. Ce système est fondé sur le principe d'autonomie professionnelle et d'un mandat de protection du public (Office des professions du Québec, <http://www.opq.gouv.qc.ca>).

Jusqu'au tournant des années 1980, l'exercice de la profession de conseiller d'orientation se concentrera principalement au sein du système éducatif québécois. Les transformations sociales et économiques des années 1980 et 1990 entraîneront plusieurs crises et réformes en matière d'éducation, d'emploi, de santé et services sociaux au Québec, ce qui aura notamment pour effet d'étendre la présence des conseillers d'orientation, « c.o. »,² dans de nouveaux champs de pratique dont ceux du développement de l'employabilité, de la santé et des services sociaux, de la pratique en cabinet-conseils et auprès des entreprises (Cournoyer, 2014). En 2015, l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec comptait plus de 2 500 membres (Office des professions du Québec, <http://www.opq.gouv.qc.ca>). Le Québec est la seule province canadienne et l'un des rares territoires dans le monde à réglementer le titre et certaines activités professionnelles du conseiller d'orientation (Martin, Turcotte, Matte, & Shepard, 2013).

Les pratiques ont évolué au rythme des connaissances et des conceptions sociales et scientifiques de l'être humain, de la psychologie différentielle aux approches humanistes et développementales, puis cognitives et de plus en plus systémiques (Cournoyer, 2014). Tout en mettant l'individu au cœur de l'intervention des c.o., on constate à travers l'adoption des multiples définitions du champ d'exercice des conseillers d'orientation qui ont jalonné l'histoire de la profession la transformation de la finalité de leur pratique : de guide vers le choix d'une profession et des

études qui y préparent (Assemblée nationale du Québec, 1963), la pratique s'est tournée vers l'accompagnement de prises de conscience et d'actions épanouissantes (CCOPQ, 1971), puis de clarification de l'identité (Gouvernement du Québec, 2000), vers finalement, le développement et le maintien de stratégies d'adaptation et d'autonomie entre l'individu et son environnement (Office des professions du Québec, 2009). Le champ d'exercice spécifique venant définir la pratique commune de tous ces professionnels depuis 2009 se libelle comme suit :

Évaluer le fonctionnement psychologique, les ressources personnelles et les conditions du milieu, intervenir sur l'identité ainsi que développer et maintenir des stratégies actives d'adaptation dans le but de permettre des choix personnels et professionnels tout au long de la vie, de rétablir l'autonomie socioprofessionnelle et de réaliser des projets de carrière chez l'être humain en interaction avec son environnement. (OCCCOQ, 2010, p. 3).

Dans la foulée de la mise en œuvre de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines* (Assemblée nationale du Québec, 2009), la profession s'est fait réserver quatre activités professionnelles³ pouvant répondre davantage aux préoccupations accrues de l'État et du public en matière de compétence et de professionnalisme à l'égard de clientèles dites plus vulnérables : (a) évaluer une personne atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par un professionnel habilité; (b) évaluer les troubles mentaux lorsqu'une attestation de formation lui est délivrée par l'Ordre dans le cadre d'un règlement; (c) évaluer le retard mental; (d) évaluer un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation dans le cadre de la détermination d'un plan d'intervention en application de la *Loi sur l'instruction publique*. Finalement, depuis juin 2012, le titre et l'exercice de la psychothérapie au Québec sont réservés (Gouvernement du Québec, 2015). Les conseillers d'orientation peuvent porter ce titre et pratiquer cette activité sous réserve d'un permis délivré par l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ).⁴ À l'instar des 45 autres ordres professionnels, l'OCCCOQ a pour mandat de protéger le public, c'est-à-dire, toutes les personnes faisant appels aux services d'un professionnel, et de s'acquitter des responsabilités suivantes : contrôler la compétence et l'intégrité des membres, surveiller l'exercice de la profession, règlementer l'exercice, gérer le processus disciplinaire, favoriser le développement de la profession, contrôler l'exercice illégal de la profession et l'usurpation de titre, produire un rapport annuel (Office des professions du Québec, <http://www.opq.gouv.qc.ca/>).

Diverses recherches menées au cours des dernières années au Québec (Bacon, 2007; Viviers, 2014); dans le reste du Canada (Alves & Gazzola, 2013; Bedi et al., 2011); aux États-Unis (Gale & Austin, 2003; McLaughlin & Boettcher, 2009; Mellin, Hunt, & Nichols, 2011; Reiner, Dobmeier, & Hernandez, 2013); et ailleurs dans le monde (Cohen-Scali & Kokosowski, 2003; Douglas, 2011; Hughes, 2013) se sont intéressées à circonscrire les enjeux identitaires—actuels ou historiques—rencontrés par les conseillers.⁵ Il y est, entre autres, question de

se faire reconnaître comme professionnels au sein du marché du travail par le truchement d'un statut attribué légalement par l'État, sinon acquis, voire même conquis au travers d'interactions et de luttes avec les agents de leurs milieux respectifs. Or, au Québec, compte tenu de l'institutionnalisation de la profession, il apparaît intéressant d'étudier cette « identité de profession » via les interactions de l'Ordre. Dans le cas spécifique des conseillers d'orientation québécois, il importe de prendre en compte que les membres ne sont pas les seuls qui soient au cœur des transformations et des changements sur le plan des pratiques, de la reconnaissance sociale, voire même de l'identité professionnelle.

De fait, depuis plus de 50 ans, l'organisation de la profession et les actions stratégiques des conseillers d'orientation au Québec passent en grande partie par l'ordre professionnel, au rythme des changements sociaux, culturels, politiques, et économiques de la société, de même qu'à travers nombreuses réformes du système éducatif (Cournoyer, 2014; Mellouki & Beauchemin, 1994a, 1994b). L'identité de profession des conseillers d'orientation s'est construite en bonne partie à travers les actions des artisans de cet ordre professionnel en interaction avec leur environnement. Comme nous le verrons plus loin, il est convenu dans la littérature scientifique que la notion d'identité professionnelle se rattache à un ou à des individus partageant les mêmes activités de travail et expositions à des enjeux sociaux. Lorsqu'il est plutôt question d'examiner l'évolution identitaire d'une profession à travers l'organisme, l'unité, ou l'instrument politico-légal qu'est un ordre professionnel, alors il apparaît plus juste de traiter de « l'identité de profession ». À cet égard, comment cette « identité de profession » s'est-elle façonnée chez les conseillers d'orientation par le truchement d'un ordre professionnel en interactions avec les acteurs de son milieu? Pour approfondir cette notion d'identité de profession, il importe de mieux circonscrire ce qu'est au juste une profession, de la situer par rapport à différents paradigmes interprétatifs, puis de la distinguer de celle d'identité professionnelle.

UNE IDENTITÉ DE PROFESSION

La profession est un construit sociohistorique de croyances, de valeurs éthiques et culturelles, d'institutions, de catégories, de formes sociales, et d'organisations. Elle coalise des acteurs partageant des activités de travail communes et la volonté d'assurer et de maintenir un contrôle de leur marché (Dubar, Tripier, & Boussard, 2015; Macdonald, 1995; Muzio, Brock, & Suddaby, 2013). Chaque profession cherche à se faire reconnaître une identité propre et un certain prestige social par ses partenaires et les différents agents de son environnement à travers les rhétoriques professionnelles et les démarches actives de protections légales (Dubar et al., 2015; Vézinat, 2010; Waller & Guthrie, 2013). La question du savoir est fondamentale pour définir et affirmer la reconnaissance, la légitimité, et la pertinence sociale d'une profession (Martineau, 1999; Saks, 2012). Comme le soulignent Dubar et al. (2015), toute profession se caractérise par le traitement d'opérations intellectuelles liées à de hautes responsabilités individuelles, un savoir théorique applicable aux

contextes de la pratique et de l'enseignement formalisés, des membres motivés à défendre leurs valeurs à travers des cadres auto-organisés.

À ce jour, la sociologie des professions est la sous-discipline qui semble s'être le plus intéressée à circonscrire ce construit sous différentes perspectives : constitution, représentations, interactions avec les acteurs environnants, modèles d'actions, types d'activités, modes de légitimité, trajectoires, identité, autonomie, et ainsi de suite (Dubar et al., 2015; Guignon, 2009; Macdonald, 1995). Deux principaux courants, distincts mais complémentaires, ont le plus marqué à ce jour l'analyse de l'objet profession, soit le fonctionnalisme et l'interactionnisme (Champy, 2009; Dorvil & Mayer, 2001; Dubar et al., 2015; Guignon, 2009). Le courant fonctionnaliste pense la profession au regard de son unité, la présence et la maîtrise de savoirs spécialisés, la protection et l'autonomie inhérente à sa pertinence et sa mission sociale, ainsi que des attitudes et des comportements désintéressés de ses membres (Champy, 2009; Guignon, 2009; Saks, 2012; Vézinat, 2010). Sous cette perspective, le rôle social de la profession s'appuie sur la reconnaissance et le soutien d'autorités juridiques et administratifs de l'État : reconnaissance des diplômes et des fondements scientifiques de la pratique; définition des responsabilités et des pouvoirs; contrôle par les pairs; transmission de normes et de valeurs éthiques; encadrement et protection du public au regard de pratiques profanes et scrupuleuses (Guignon, 2009). Elle permet d'analyser et de décrire la profession au regard de sa formation, de son organisation, et de sa structuration, mais demeure limitée sur le plan de l'appréciation de la composante dynamique de ses interactions avec d'autres acteurs et groupes professionnels (Guignon, 2009). De son côté, le courant interactionniste⁶ pense la profession sous l'angle d'agencements de processus sociaux menés en interaction avec différents acteurs et autres segments professionnels concurrents (Guignon, 2009; Morrissette, 2010; Vézinat, 2010). Sous cette perspective, une profession est continuellement reconstruite par les interactions qu'elle opère avec d'autres acteurs et professions au sein de différents systèmes sociaux dans une optique de reconnaissance, d'institutionnalisation, et de consolidation de sa position (Champy, 2009; Guignon, 2009; Macdonald, 1995). Rien n'est donné, ni fixe. L'analyse interactionniste s'intéresse aux processus permettant d'expliquer les motivations et les conditions relatives à l'émergence de certains actes ou certaines situations comme forces sociales productrices de sens (Dorvil & Mayer, 2001; Vézinat, 2010), à travers les interactions continues de ses acteurs ainsi que l'interprétation de la signification de leurs actions (Champy, 2009; Dubar et al., 2015; Guignon, 2009; Morrissette, 2010). La profession est façonnée par ses interactions avec son milieu.

La notion d'identité professionnelle est fortement liée à l'étude des professions. Adoptant une perspective interactionniste, les travaux de Dubar (2000) ont permis de proposer un cadre interprétatif des processus, des pratiques, et des problèmes communs à des activités de travail dans le double point de vue de la biographie et des interactions (Dubar et al., 2015). Par une dynamique de déstructuration/restructuration, les configurations identitaires voient les anciennes identités se heurter, en permanence et en évolution, aux nouvelles exigences de production

(Dubar, 2000). Sur fond de dualité, la construction identitaire est à la fois stable et provisoire, singulière et collective, subjective et objective, biographique et relationnelle. À ces égards, le Tableau 1 nous présente l'identité étant construite par plusieurs types de transactions de l'objet en interaction continue avec son environnement.

Tableau 1

Types de transactions identitaires et définitions opératoires rattachés aux processus de construction de l'identité professionnelle

Transactions identitaires	Définition opératoire
Identité attribuée/ proposée	Action de donner, de remettre, d'accorder, de proposer, ou de recommander une intention, un rôle, une étiquette, ou un état à quelque chose ou à quelqu'un
Identité assumée/ incorporée	Action de prendre, d'intégrer, d'accepter un rôle ou une fonction donnée suite à l'action réelle ou perçue d'un agent extérieur
Identité héritée	Action de recevoir d'office, de tradition, d'acquiescence, une intention, un rôle, une étiquette, ou un état d'un agent extérieur
Identité visée	Action de projeter, d'aspirer, de porter une intention, un rôle, une étiquette, ou encore un état

Note. Adaptation des travaux de Dubar (2000, p. 113).

Les transactions constituent un mode concret et opérationnel d'analyse des interactions entre deux ou plusieurs objets. Pour Dubar, l'identité pour soi et l'identité pour autrui sont des concepts inséparables et toujours à reconstruire au sein d'espaces et de temps incertains. La confrontation au social est un enjeu identitaire dont l'issue dépend de ce qui est assumée, incorporée, visée par soi par rapport à ce qui est attribué, proposé, ou hérité des autres.

La question d'identité professionnelle demeure pensée et étudiée au regard des dynamiques propres à un collectif « d'individus » (Bacon, 2007; Healy & Hays, 2012; Larouche & Legault, 2003). Dans le cas des conseillers d'orientation au Québec, les membres participent à cette démonstration collective de construction identitaire. Toutefois, en raison de sa position et de ses interactions au sein du système des professions avec différents acteurs sociaux (dont ses membres), l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec opère une influence importante sur la construction identitaire des conseillers d'orientation. Puisque l'Ordre ne représente pas les individus conseillers d'orientation mais la « profession », il apparaît plus juste dans ce cas de figure de traiter « d'identité de profession » en interaction continue avec les acteurs de son milieu. Tel que le mentionnent Dubar et al. (2015), il n'existe pas de profession qui soit « séparée », mais plutôt des professions interreliées les unes aux autres à travers temporalités et espaces communs. Également, il n'existe pas de profession qui soit « unifiée », mais plutôt des professions de segments professionnels aux visages multiples (genre, ethnicité, secteurs d'activité, territoire, etc.). Il n'y a pas non plus de profession

qui soit « établie », car l'histoire démontre plutôt que leur évolution est teintée de bifurcations, de conjonctures, et d'instabilités de parcours. Enfin, il n'y a pas de profession « objective », mais des professions dynamiques à travers les relations « entre des institutions ou organisations de formation, de gestion de travail, des trajectoires, des cheminements et biographies individuels au sein desquels se construisent et se reconstruisent des identités professionnelles, tout autant sociales que professionnelles » (Dubar et al, p. 332). À ces égards, cet article a pour objectif de décrire la construction sociohistorique de l'identité de profession de conseillers d'orientation au Québec à travers les interactions de son ordre professionnel avec les acteurs de son milieu.

MÉTHODE

L'étude au cœur de cet article porte sur un devis de recherche qualitatif de type « étude de document » (Paillé, 2007). Le matériel soumis à l'analyse repose sur le contenu des rapports annuels de la Corporation et de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation de 1973 à 2012.⁷ Une lecture ciblée de tous ces rapports a permis de dégager plus de 200 pages d'extraits impliquant spécifiquement des interactions entre l'Ordre et différents acteurs de son environnement sociopolitique. Tous ces derniers ont été identifiés et ensuite regroupés en six catégories : membres; ministères, organismes, instances; employeurs et milieux de pratique; universités; autres professions et associations; médias et publics. L'analyse des données ont été guidée par une approche propre au courant interactionniste de la sociologie des professions et plus particulièrement par le modèle d'identité de Dubar (2000)⁸ fondé sur le produit des transactions biographiques et relationnelles entre un sujet (l'Ordre)⁹ et les acteurs avec lesquels il est en interaction. Une méthode d'analyse thématique de données selon la méthode de Paillé et Muchielli (2012) a permis de regrouper tous les extraits. Pour chaque catégorie d'acteurs en interaction avec l'Ordre, un thème témoignant le mieux l'esprit et les conditions des transactions opérées entre eux au cours des dernières décennies fut identifié. Ensuite, chaque thème est décrit à travers un récit de ces transactions sur le plan sociohistorique avec l'ajout d'extraits illustratifs. Pour assurer plus de représentativité, il a été décidé que chaque extrait ou séries d'extraits rapportés dans le texte pour appuyer un propos donné devrait s'inscrire dans un corpus d'au moins cinq autres engageants un propos similaire et issus d'au moins trois rapports annuels. Enfin, les deux auteurs et analystes des données de cet article sont chercheurs universitaires, conseillers d'orientation, et anciens membres du Conseil d'administration de l'OCCOQ.¹⁰

RÉSULTATS

La construction sociohistorique de l'identité de profession de conseillers d'orientation au Québec à travers les interactions de son ordre professionnel avec les acteurs de son milieu est réalisée par la méthode concrète et opérationnelle d'analyse des transactions¹¹ opérées de 1973 à 2012 entre l'Ordre et les principales

catégories d'acteurs sociaux. Les extraits cités directement dans le texte ou en exergue sont identifiés par l'année et la page du rapport annuel concerné.

L'Ordre et les membres : transactions de mobilisation du savoir

L'Ordre est dirigé et géré par ses membres. Par les responsabilités que l'Office des professions lui a dévolues, elle assure l'encadrement des pratiques à travers une prescription explicite de normes, de valeurs, de comportements, et d'attitudes professionnels. Toutefois, pour guider et appuyer ses actions auprès d'autres instances et plus largement du public, l'Ordre sollicite l'implication et les conseils de ses membres : « Il devient important d'identifier des membres pouvant jouer un rôle conseil auprès de la Corporation sur des dossiers spécialisés » (1993, p. 6); « Un groupe de travail sur l'approche orientante a été mis sur pied afin d'effectuer une tournée régionale pour rencontrer des conseillers d'orientation œuvrant en scolaire. » (2003, p. 23). Les comités règlementaires et ad hoc ont su alimenter un travail de construction de la profession que n'aurait pu réaliser seule l'Ordre : « Pour répondre aux besoins des membres de plus en plus nombreux à avoir une pratique privée, un comité de pratique privée a été mis sur pied. » (1991, p. 17); « Plusieurs groupes de travail ont poursuivi leurs travaux (...) l'orientation au secondaire (...) besoins des finissants en orientation et des jeunes professionnels (...) reconnaissance des acquis et des compétences (...) psychométrie (...) pertinence sociale » (2012, p. 6). La participation des membres au sein des activités de l'Ordre a permis de nourrir ses réflexions et ses actions : « Suite aux commentaires recueillis lors des rencontres avec les conseillers d'orientation, le Comité a conçu et préparé une journée de formation continue. » (2003, p. 5) ; « Les travaux du Comité de la formation ont fait ressortir la nécessité de modifier les normes d'admission des conseillers d'orientation. » (2002, p. 7). Les comités ont accompagné l'Ordre dans le recueil, le traitement, et la communication d'informations sur les réalités de la pratique des c.o. : « Un document présentant les réactions, questions et recommandations quant à l'utilisation de la cote Z modifiée a été rédigé. » (1991, p. 18) ; « Deux enquêtes auprès des membres œuvrant dans les secteurs de l'éducation et de l'employabilité ont été complétées (...) Un répertoire des instruments et des programmes d'intervention utilisés en orientation est en voie d'élaboration. » (2005, p. 6).

Également, toujours dans l'esprit de mobiliser le savoir des membres, l'Ordre va assumer un rôle d'accompagnement des membres dans leurs initiatives de développement professionnel et de rayonnement : « Ces groupes ont pu bénéficier des facilités de la Corporation pour la réalisation de leurs activités de perfectionnement. » (1991, p. 6-7); « Sur demande, quelques sessions de formation sur la déontologie, la confidentialité et la tenue des dossiers ont été données par le personnel de l'Ordre ». (2001, p. 9).

Les transactions entre l'Ordre et ses membres ont plus particulièrement contribué à la construction d'une identité de profession en mobilisant le savoir de ses membres pour d'une part développer au sein de la profession une vision commune et diversifiée de la pratique des conseillers d'orientation et s'assurer ainsi que ses

actions soient bien ancrées dans la réalité de la pratique et, par ailleurs, inciter et soutenir les membres dans le développement de leur savoir.

L'Ordre et les ministères, organismes, et instances : transactions de collaboration, de contribution au débat public, à visées revendicatrices

Les transactions rapportées sous ce thème sont empreintes d'actions et de réactions de l'Ordre portant sur l'affirmation et la revendication du rôle et de la pertinence sociale de l'orientation et des compétences des conseillers d'orientation : « Plus proactifs dans nos interventions auprès des décideurs afin de défendre les intérêts du public et de s'assurer qu'il recevra les services dont il a besoin et ce, dans des conditions permettant de fournir des services de qualité. » (1993, p. 8–9). Tout au long de son histoire, l'Ordre a mené des actions pour faire reconnaître sa place parmi les acteurs importants de l'éducation, de l'emploi, ainsi que des services sociaux et de santé au Québec :

La participation à la consultation du ministère de l'Éducation sur la politique d'adaptation scolaire, celle du Conseil des collèges sur les priorités de développement de l'enseignement collégial, celle de l'Office des professions du Québec sur la pratique de la psychothérapie, celle du ministère de la main-d'œuvre, de la sécurité du revenu et de la formation professionnelle sur l'insertion socioprofessionnelle, une conférence et un article pour les cadres et les professionnels de la Société de transport de la communauté urbaine de Montréal, les rencontres et échanges de correspondance avec les ministères fédéraux et provinciaux des finances et du revenu au sujet de la TPS et des reçus d'impôts. (1991, p. 7)

Participé aux travaux des ordres du secteur de la santé et des relations humaines, portant notamment sur l'harmonisation des champs de pratique des professionnels des ordres apparentés et sur l'élaboration d'une fiche descriptive du champ de pratique des professionnels de chacun des 43 ordres. (1998, p. 8)

Maintes fois, l'Ordre a dû affronter le manque de considération de certains acteurs à son endroit à travers ses interactions avec ces organismes et instances.

Avec les ministres et les instances gouvernementales provinciales, force nous est de constater que la méconnaissance de la problématique de l'orientation scolaire et professionnelle amène souvent différentes instances à envisager des solutions de surface pour des problèmes de fond. (1992, p. 6–7)

Les services professionnels ne semblent pas constituer une préoccupation, ou tout au moins, ne constituent pas un enjeu de la réforme. (1997, p. 7)

Toutefois, ses initiatives et interventions auprès de ces mêmes instances s'accompagnent aussi de gains. C'était le cas lors de l'adoption de la *Loi modifiant le Code des professions* : « La loi modernise le libellé de notre champ de pratique et nous confie la réserve, partagée avec d'autres professionnels, de certaines activités et de la psychothérapie. » (2010, p. 4).

Comme nous le présentons dans le Tableau 2, les rapports annuels ont souligné à maintes reprises comment l'Ordre s'est engagé de tous temps dans des dossiers

touchant aux services d'orientation, mais également dans des dossiers plus vastes susceptibles d'apporter une contribution à des enjeux de justice sociale.

Tableau 2

Enjeux de nature professionnelle et sociale sur lesquels l'Ordre s'est exprimé

Dossier scolaire cumulatif (1974)	Évaluation des sessions d'accueil et d'intégration (1995)
Le programme cadre de développement vocationnel du MEQ (1976)	États généraux de l'éducation (1996)
L'orientation à l'élémentaire (1977)	Relance de la formation professionnelle et technique (1996)
La formation des adultes (1981)	Transformations majeures des mesures d'employabilité, de la sécurité du revenu, et de l'assurance-chômage (1996, 1997)
Projet de restructuration scolaire—les services professionnels à l'élève (1982)	Implantations des Carrefour jeunesse-emploi (1996)
Les services d'orientation dans les collèges du Québec (1984)	Modifications au régime pédagogique (1999, 2003)
La gestion des dossiers personnels de l'élève (1989)	Habilitation à titre de signataire pour l'aide financière aux études (1999, 2003)
Prévention du décrochage scolaire (1992, 1993)	Changements apportés au calcul de la cote R (1999)
Coups de postes de professionnels dans le réseau scolaire (1992)	Offre de services de francisation pour les immigrants (1999)
Valorisation des carrières scientifiques chez les jeunes (1992)	Admission des immigrants dans les ordres professionnels (1999)
Protection des renseignements confidentiels dans le secteur privé (1993)	Politique d'évaluation des apprentissages (2001)
Violence et tensions communautaires (1993)	Évaluation d'enfants et adolescents touchés par le trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (2004)
Assistance médicale (1993)	Mobilité internationale de la main-d'œuvre (2007, 2010)
Politique de gestion des dossiers personnels des élèves (1993, 1994)	
Réforme des cégeps (1993, 1994)	
Réforme de l'enseignement primaire et secondaire (1994)	
Politique gouvernementale en matière de violence conjugale et familiale (1994)	

Pour conduire toutes ces actions et tous ces combats, la production de « mémoires » est demeurée la démarche privilégiée de l'Ordre : « Un mémoire substantiel a été préparé et acheminé à la Commission de l'éducation qui nous a par la suite reçu en audience. » (1993, p. 6); « Le mémoire de l'Ordre sur la réforme de la sécurité du revenu a été envoyé à de nombreux organismes. Nous avons par la suite reçu des représentants du Bureau du Vérificateur général du Québec. » (1998, p. 9). Les transactions entre l'Ordre et les ministères, organismes, et instances ont plus particulièrement contribué à la construction d'une identité de profession dans laquelle les conseillers d'orientation ont été amenés à devenir acteurs sociaux pertinents pouvant intervenir dans le débat public grâce à une vigilance soutenue et combative.

L'Ordre et les entreprises et milieux de pratique : transactions d'affirmation

Les transactions entre l'Ordre et les entreprises, les commissions scolaires, les institutions d'enseignement, les organismes d'employabilité, ainsi que les praticiens non-c.o. ont été nombreuses et diversifiées. Certaines d'entre elles ont porté sur la promotion de la valeur du c.o. pour les organisations : « Faire le lien entre les exigences des employeurs et le peu d'attention qu'on accorde aux besoins des individus dans le contexte de la nouvelle économie. » (1997, p. 7); « Intervenir de façon importante (...) auprès des regroupements d'employeurs dans le réseau de l'éducation et dans celui de l'employabilité. » (2011, p. 10). D'autres actions engageaient la responsabilité légale de l'Ordre en matière de prévention contre l'usurpation de titre : « Après avoir envoyé de nombreuses lettres avisant les employeurs des changements au *Code des professions* à ce chapitre, nous constatons que le répertoire d'employés des organismes respecte beaucoup plus la législation protégeant notre titre. » (1991, p. 6); « Plusieurs lettres ont été envoyées à des personnes usurpant le titre de conseiller d'orientation ou laissant croire qu'elles étaient des c.o. » (1998, p. 9). Il y a eu également des transactions fondées sur la volonté de l'Ordre de convaincre les entreprises et milieux de pratique d'améliorer les conditions des conseillers d'orientation : « Dans le but de les sensibiliser à l'expertise des conseillers d'orientation et d'inclure les services d'orientation dans leur programme. La tendance étant davantage à diminuer les services couverts qu'à les augmenter, nos démarches ont été infructueuses. » (1995, p. 20); « Le Comité en pratique privée se donne comme principal objectif de mener des actions visant la reconnaissance des services d'orientation et de psychoéducation par les compagnies d'assurances. » (2003, p. 26). Les transactions entre l'Ordre et les employeurs et les milieux de pratique ont plus particulièrement contribué à la construction d'une identité de profession à faire respecter et promouvoir la valeur et les compétences des conseillers d'orientation.

L'Ordre et les départements universitaires offrant la formation initiale en orientation¹² : transactions de coopération respectueuse et complémentaire

L'Ordre, au regard de ses lois et règlements, et les départements universitaires, au regard de leur liberté académique, sont deux entités autonomes sur le plan du développement de l'orientation au Québec. D'une certaine manière, chacune tient compte de l'autre pour mener à bien sa mission. Le plus souvent, les transactions opérées entre les deux acteurs ont permis de s'informer, de se sensibiliser, et de se rejoindre sur le plan de valeurs, de compétences, et de pratiques optimales : « Étudier les programmes de formation offerts dans les quatre universités québécoises. (...) compléter certaines informations, de nuancer certains constats, de clarifier certains points et d'apporter des corrections. » (2007, p. 22); « Échanger sur les répercussions que pourrait avoir l'obtention d'activités réservées pour les conseillers d'orientation » (2009, p. 28). À certains moments, des interventions de l'Ordre ont été nécessaires pour maintenir une saine régulation des fonctions respectives : « Nous avons constaté qu'aucune université ne respecte entièrement les normes d'admission et qu'il nous faudra entreprendre des discussions avec elles

au cours de la prochaine année. (...) Nous avons élaboré un projet de nouvelles normes d'admission » (1997, p. 8). Autant les départements universitaires ont-ils pu contribuer activement aux réflexions menant à des décisions et des révisions de normes et de règlements, autant l'Ordre a souvent été un partenaire important en matière de promotion d'activités de recherche scientifique en orientation : « Appuyer et parrainer plusieurs demandes de subventions pour des recherches universitaires (...) Plusieurs projets ont déjà eu des réponses positives et nous pourrions en bénéficier au cours des prochaines années. » (1992, p. 8); « Nous siégeons également au comité d'orientation du Centre de recherche et d'intervention sur l'éducation et la vie au travail (CRIEVAT) et collaborons avec le groupe pancanadien de recherche sur l'impact des services de développement de carrière. » (2005, p. 6). Enfin, l'Ordre est régulièrement invité à intervenir dans le cadre de cours ou d'événements dans les universités. Les transactions entre l'Ordre et les universités ont plus particulièrement contribué à la construction d'une identité de profession soutenue par un partenariat d'intérêts convergents.

L'Ordre et les autres professions et associations : transactions d'alliance, de clarification de territoires, de mobilisation de savoirs de ses membres

Les transactions opérées entre l'Ordre et d'autres professions et associations professionnelles ont permis de construire des alliances et d'établir des territoires d'expertise. Des projets de fusion (entre les ordres de c.o. et de psychologues), d'intégration (de plusieurs professions des relations humaines en un seul ordre), et d'obtention d'activités réservés (partagés selon les expertises professionnelles respectives) ont donné lieu à des alliances, des prises de distance, et des séparations. La réserve d'un titre professionnel sans activité rattachée a demeuré longtemps une préoccupation fondamentale pour l'Ordre.

La protection du public ne saurait être assurée que très partiellement par une corporation professionnelle qui ne retient que le titre. Cette corporation contrôle la pratique de ses membres seulement. Elle n'a aucun droit de regard sur les autres professionnels qui font un même travail sous un autre titre. Non seulement, elle ne contrôle pas la pratique de ces professionnels, mais son action auprès de ses propres membres est infirmée, du fait que les membres n'ont qu'à démissionner pour se soustraire à tout contrôle. L'expérience de ce que l'on pourrait appeler les demi-professions (i.e. au seul titre réservé) tend à suggérer que cette forme d'organisation ne soit que provisoire, contraignante et, somme toute, peu efficace à atteindre ses objectifs et assumer ses responsabilités. Le seul prestige d'un titre réservé, dans l'évolution actuelle des activités de travail, ne saurait motiver des professionnels à s'inscrire au registre de leur corporation. (1977, p. 36–37)

Les démarches entourant le projet de fusion des ordres professionnels de conseillers d'orientation et de psychologues ont initié cette quête d'activités réservées. Cette fusion n'aboutira toutefois jamais et sera remplacée par un projet d'intégration où les c.o. accueilleront d'autres professions des relations humaines.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les psychologues et nous en venons à questionner la pertinence d'une fusion dans un contexte de protection du public si aucun changement à notre statut de corporation à titre réservé ne permet d'assurer avec plus d'efficacité cette protection du public. (1993, p. 6)

Les discussions entreprises l'an dernier, avec l'Office et les groupes concernés, sur la fusion avec les psychologues et sur l'intégration des psychoéducateurs et des sexologues se sont terminées sur une impasse. (...) compte tenu du contexte particulier qui prévalait à l'Ordre des psychologues, il était préférable que l'OPCCOQ devienne l'ordre intégrateur et poursuive seul les discussions avec les deux associations. (1997, p. 6-7)

Ultimement, seuls les psychoéducateurs s'intégreront aux conseillers d'orientation sous un même ordre à deux professions. Cela entraînera un travail majeur de restructuration sur le plan fonctionnel et règlementaire de l'Ordre : « Le décret promulguant l'intégration des psychoéducateurs à l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec est entré en vigueur le 29 septembre 2000. Plusieurs étapes avaient été faites afin de faciliter cette intégration » (2001, p. 8). Dix ans plus tard, chaque profession décidera de reprendre son autonomie sous un ordre professionnel propre à soi : « Plusieurs événements se sont enchaînés à la suite du dépôt du rapport Trudeau et ils ont amené le Bureau à envisager la pertinence d'un scénario possible de séparation de l'Ordre et de la création d'un ordre pour chacune des professions. » (2007, p. 8). Plutôt que des fusions et des intégrations, les mouvements associatifs interprofessionnels conduiront plutôt à l'addition d'ordres professionnels collaborant sur des dossiers d'intérêts communs, mais veillant à la protection de son territoire respectif.

En dehors du système professionnel, l'Ordre entretiendra des relations avec une pluralité de regroupements professionnels québécois, canadiens, et internationaux. Au Québec, des alliances ponctuelles avec différentes associations, notamment le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP), permettront de faire front commun pour la défense de l'accessibilité et de la qualité des services professionnels auprès des instances publiques de l'éducation, de l'emploi, et de la santé et services sociaux. Au Canada, l'Ordre a surtout collaboré avec l'Association canadienne de counseling et de psychothérapie (ACCP) et sera sollicité pour siéger sur des comités prônant l'avancement des professions du counseling et du développement de carrière. C'est le dossier d'établissements de normes de pratiques pancanadiennes en développement de carrière qui aura le plus impliqué (en durée et en importance) l'Ordre et ses partenaires des autres provinces. Toutefois, à la différence de ceux-ci, l'Ordre n'est pas une association, mais un organisme créé par l'état dédié à la protection du public et non de ses membres. Son souci de s'assurer que d'éventuelles normes nationales de pratique soient minimalement conformes à ce qui est demandé au Québec sera source de conflit et éventuellement de décision de retrait : « Nous collaborerons évidemment avec le groupe de travail qui sera mis sur pied afin d'y apporter notre expertise, mais aussi afin de nous assurer que les normes canadiennes qui seront développées ne viendront pas

à l'encontre des normes de notre Ordre. » (1996, p. 8). Sur le plan international, c'est la réputation du Québec en matière de formation et de développement de savoirs pratiques spécialisés en orientation qui mobilisera l'Ordre, plus souvent qu'autrement, dans un rôle de conseil et de partage de ses propres expériences.

L'Institut national d'étude sur le travail et l'orientation professionnelle, institut de recherche et de formation en France pour échanger sur les tâches et la formation des conseillers d'orientation dans ce pays ainsi que sur leur identification professionnelle. D'autres pays en sont plutôt à tenter d'organiser la profession et la formation initiale, il en est ainsi du Burkina Faso qui a envoyé une représentante (...) l'Association latino-américaine des conseillers d'orientation qui désire obtenir une loi pour mieux organiser la profession en Amérique Latine. (1999, p. 11)

Les transactions entre l'Ordre et les autres professions et associations ont plus particulièrement contribué à la construction d'une identité de profession soutenue par une volonté conjointe de collaborer à des projets d'intérêts communs, tout en maintenant des prises de distance, de veiller à l'exercice de ses responsabilités légales, et de partager les savoirs collectifs de ses membres.

L'Ordre et les médias et publics : transactions d'assistance utilitaire

La compétence des conseillers d'orientation peut se travailler dans les relations entre l'Ordre et ses membres (formation, inspection, réglementation). Toutefois, pour ce qui est de la pertinence sociale des conseillers d'orientation, elle ne peut se concrétiser qu'en allant sur la place publique. Tout au long de son histoire, l'Ordre a cherché à répondre le plus rapidement et le plus efficacement aux demandes des médias pour promouvoir une identification claire des c.o. auprès du public : « Au cours de l'année, plusieurs dossiers requéraient des relations avec les médias et le public (...) Aussi, devant l'importance des dossiers, nous avons fait appel en décembre, à une relationniste » (1993, p. 6); « création d'une banque de ressources de 200 conseillers d'orientation aptes à intervenir auprès des médias sur des questions spécifiques (...) Cette année, les quelques 200 professionnels qui font partie de cette banque ont répondu à plus de soixante demandes d'entrevue. » (2004, p. 20). La visibilité médiatique apporte un rayonnement important auprès d'un grand public qui autrement serait difficile à rejoindre.

Au-delà d'une stricte participation sur invitation, l'Ordre va régulièrement s'impliquer dans la production de contenus destinés à la télévision, la radio, les magazines écrits et électroniques, ainsi que d'événements destinés à différentes strates de la population québécoise, notamment par le truchement de la Semaine québécoise de l'orientation, en particulier dans la dernière décennie :

Publication de 300 000 exemplaires du cahier spécial sur l'orientation encartés dans la Presse et Le Soleil : ce cahier positionnait les services et l'expertise des c.o. auprès des adultes et des jeunes (...) Les conseillers d'orientation se sont également mobilisés pour faire de cette semaine un succès, comme en font foi plus de 113 activités qui ont été organisées dans tout le Québec. (2006, p. 8)

Interventions du président comme porte-parole de l'Ordre, particulièrement dans les relations avec les médias. C'est ainsi que, dans le cadre de la 3^e Semaine québécoise de l'orientation, j'ai accordé pas moins de quatorze entrevues pour la radio et les médias écrits. » (2008, p. 6).

Les parents constituent le groupe qui a été le plus régulièrement ciblé par les actions de l'Ordre au cours des dernières décennies. En plus d'assurer sa participation aux événements spécifiquement dédiés à ce groupe (e.g., Comité Parents et orientation, 1981; Colloque de la Fédération québécoise des parents, 1994, 1995), l'Ordre va chercher à rejoindre les parents et à affirmer la pertinence sociale des c.o. par le développement d'informations et d'outils adaptés à leurs besoins : « L'Espace virtuel pour les parents, un site web pour aider les parents à accompagner leur jeune dans leur orientation scolaire et professionnelle » (2012, p. 6).

En somme, pour faciliter ses actions sur le plan politique, l'Ordre va chercher à faire valoir sa pertinence sur le plan social auprès des médias et du public. À cet égard, les transactions opérées entre l'Ordre et ces acteurs participeront à la construction d'une identité de profession par médiatisation utile et pertinente. Les transactions entre l'Ordre et les médias et le public ont plus particulièrement contribué à la construction d'une identité de profession soutenue par la diffusion d'un message de sensibilisation et de promotion du rôle et de la compétence des c.o.

DISCUSSION

L'analyse des interactions opérées entre l'Ordre et les principales catégories d'acteurs sociaux de son environnement à travers leurs transactions durant la période allant de 1973 à 2012 rappelle, à l'instar de Dubar et al. (2015), qu'aucune profession, à travers son histoire, n'est véritablement établie, unifiée, et séparée du milieu où elle évolue. Les résultats obtenus suggèrent que l'univers socioprofessionnel est une arène sociale où différents acteurs aux attributs et aux intérêts variés agissent pour construire leur identité de profession par l'emploi de stratégies d'ajustements conséquents dans les rapports des uns aux autres (Macdonald, 1995; Muzio et al., 2013; Vézinat, 2010). Dans le cas de figure d'acteur social qu'est spécifiquement l'Ordre, elle entretient des relations de partenariat, d'interdépendance, et de mobilisation des savoirs avec les membres et également avec les universités à travers des partenariats d'intérêts convergents. Dans d'autres types de transactions, notamment auprès des ministères, organismes, et instances, puis à certains moments auprès d'autres associations et professions, l'Ordre entretient davantage des relations de collaboration ponctuelle et vigilante dans le but de tirer, ensemble, mais surtout pour soi-même, les mêmes conditions de positionnement, de développement, et de rayonnement socioprofessionnel qu'avec leurs autres partenaires. Enfin, les transactions opérées entre l'Ordre et les médias et le public, ainsi que différentes associations et professions localisées à l'extérieur du système professionnel québécois, s'associent à une quête d'image et de rayonnement positif de la profession à travers des échanges de services utilitaires. L'identité de profession

des conseillers d'orientation se compose, à l'instar du modèle de transactions identitaires proposé par Dubar (2000), d'identités attribuées et proposées, assumées et incorporées, héritées et visées. Toutefois, en accord avec la perspective interactionniste proposée par les travaux de Dubar et ses collaborateurs (2015), rien n'est acquis, rien n'est donné, rien ne peut être arrêté lorsqu'il est question d'identité. En interaction continue et perpétuelle avec l'ensemble des acteurs de son milieu, et ce, au sein de systèmes sociaux, culturels, politiques, et économiques plus vastes, qui tout de même transcende l'expérience de l'objet d'analyse, l'identité de profession des conseillers d'orientation ne peut véritablement être conscrite dans un temps et un lieu fixes. L'identité de profession est un objet de connaissance ne pouvant être circonscrit qu'à travers l'étude de son évolution, ses transformations, et ses interactions sociohistoriques.

L'identité de profession des conseillers d'orientation s'opère selon deux processus qui s'influencent (fonctionnaliste et interactionniste). D'une part, l'Ordre en représentant la profession assume pleinement son rôle fonctionnaliste d'encadrement de la pratique de ses membres au regard de la qualité des services rendus au public par les mécanismes et les principes que lui octroie l'État. D'autre part, l'Ordre est un porte-parole majeur de défense, de revendication, de promotion, et de sensibilisation du rôle et des compétences de ses membres auprès de différents acteurs avec lesquels elle est continuellement en interaction au sein d'un système libéral incluant l'État, mais dépassant celui-ci (employeurs et milieux de pratique, universités, autres professions et associations, médias et publics). Ces deux processus contribuent à la construction d'une même identité n'exerçant aucune action indépendante de sa contrepartie. Par exemple, toutes les actions de valorisation de la profession opérées en interaction avec les acteurs sociaux reposent sur un discours clairement ancré dans ses fondements fonctionnalistes légaux, éthiques, et déontologiques. À l'inverse, toutes les actions de réglementation, de développement, et d'ajustement de la compétence et de la formation étant opérées sous sa perspective interactionniste s'ajustent aux transformations sociales, politiques, culturelles, technologiques, et ainsi de suite des systèmes et des marchés dans lesquels la profession évolue.

Cet article n'a ni l'intention, ni la prétention de mettre à jour une nouvelle notion d'identité de profession. Il s'agit plutôt d'un moyen pour distinguer l'évolution de l'identité d'une profession à travers un Ordre professionnel plutôt qu'un collectif de professionnels. Toutefois, ce que ce détour conceptuel met en lumière, c'est l'importance de réfléchir la profession autrement lorsqu'il s'agit de professions réglementées. La double perspective (fonctionnaliste, interactionniste) de l'analyse de la profession de conseiller d'orientation par son Ordre professionnel illustre également les paradoxes, parfois les conflits, entre la profession-fonction et la profession-en-interaction.

Notes

- 1 En 1988, le nom de l'organisation sera modifié pour faire mention « des conseillers et des conseillères d'orientation ». Le nom de l'organisation sera modifié plusieurs fois au cours des 50 dernières années. En 1994, le nom de la Corporation est remplacé par celui d'Ordre profes-

- sionnel des conseillers et des conseillères d'orientation du Québec (OPCCOQ); en 2000, par celui d'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OCCOPPQ); et en 2009 pour celui d'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (OCCOQ).
- 2 En vertu du *Code des professions*, le titre de conseiller d'orientation et l'acronyme « c.o. » sont tous deux réservés légalement aux membres de l'Ordre des conseillers et des conseillères d'orientation du Québec.
 - 3 D'autres professions des relations humaines et de la santé mentale se sont également vues attribuer les mêmes activités. Les activités 1 et 4 sont réservées selon le champ d'exercice de chacune de ces professions (e.g., on devrait comprendre la première activité comme « Évaluer [en orientation] une personne atteinte d'un trouble mental... »).
 - 4 Seuls les psychologues et les médecins peuvent pratiquer la psychothérapie au Québec, ainsi que les membres des ordres professionnels qui détiennent un permis délivré par l'OPQ. Les professions qui sont régies par ces ordres sont : conseiller d'orientation, psychoéducateur, travailleur social, thérapeute conjugal et familial, ergothérapeute, infirmière, criminologue, sexologue.
 - 5 Tel que le soulignent, entre autres, Bedi et al. (2011) et Martin et al. (2013), il est à noter que dans les pays anglo-saxons, la profession de conseiller d'orientation n'est pas formellement identifiée à ce titre, mais incluse au sein des activités de professionnels du counseling (*counselors*) ou de conseillers scolaires (*vocational guidance counsellors, school counsellors*).
 - 6 Tout comme le courant fonctionnaliste, il existe plusieurs conceptions et nuances épistémologiques à l'interactionnisme. Les auteurs de cet article n'ont pas la prétention de couvrir chacune d'elles.
 - 7 Ces rapports annuels ont été mis à la disposition des auteurs par l'OCCOQ. Les rapports annuels de 2001 à aujourd'hui sont disponibles sur le site internet de l'Ordre (<orientation.qc.ca>).
 - 8 Dans la mesure où il n'existe pas de procédé ou de modèle recensé dans la littérature pour l'étude d'une identité de profession et compte tenu des similitudes de cette notion avec celle d'identité professionnelle, le modèle de Dubar (2000) s'avère le plus pertinent aux visées de cette recherche.
 - 9 L'Ordre est défini comme une organisation gérée et dirigée par ses membres.
 - 10 Un des deux auteurs et analystes était membre du conseil d'administration pendant 2 ans; l'autre auteur et analyste y a siégé pendant 17 ans, dont 4 ans à titre de président du conseil d'administration. Certes, cette situation peut impliquer de possibles biais d'interprétation.
 - 11 Les transactions sont définies selon l'adaptation des travaux de Dubar présentée dans le Tableau 1.
 - 12 Quatre universités québécoises offrent des programmes d'études spécialisées menant à une admission automatique au permis de conseiller d'orientation délivré par l'OCCOQ : Université du Québec à Montréal, Université Laval, Université de Sherbrooke, Université McGill.

Références

- Assemblée nationale du Québec. (1963). *Loi constituant la Corporation des conseillers d'orientation professionnelle du Québec*. Récupéré à <http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=72547>.
- Assemblée nationale du Québec (2009). *Projet de loi no 21. Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*. Québec, QC : Auteur.
- Alves, S., & Gazzola, N. (2013). Perceived professional identity among experienced Canadian counsellors: A qualitative investigation. *International Journal for the Advancement of Counseling*, 35(4), 298–316.
- Bacon, C. (2007). *Explicitation de l'interrelation identité professionnelle-éthique professionnelle à partir de savoirs théoriques et de savoirs pratiques : la situation de conseillères et de conseillers d'orientation exerçant au Québec* (Thèse de doctorat, inédite). Université de Sherbrooke.
- Bedi, R. P., Haverkamp, B. E., Beach, R., Cave, D. G., Domene, J. F., Harris, G. E., & Mikhail, A. M. (2011). Counselling psychology in a Canadian context : Definition and description. *Canadian Psychology/Psychologie Canadienne*, 52(2), 128–138.

- Champy, F. (2009). *La Sociologie des professions*. Paris : Presses universitaires de France.
- Cohen-Scali, V., & Kokosowski, A. (2003). Identité et pratiques des professionnels de l'orientation intervenant auprès des jeunes en difficulté. *L'orientation scolaire et professionnelle*, 32(4), 711–729.
- Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec. (1964). *L'orientation scolaire et professionnelle. Rapport Parent*. Québec, QC : Gouvernement du Québec.
- Corporation des conseillers d'orientation professionnelle du Québec. (1971). *Monographie. Le conseiller d'orientation*. Montréal, QC : CCOPQ.
- Cournoyer, L. (2014). Career counselling in Quebec : Its evolution and future outlook. Dans B. Shepard & P. Mani (Éds.), *Career development practice in Canada : Perspectives, principles, and professionalism* (p. 35–51). Ottawa, ON: CERIC.
- Dorvil, H., & Mayer, R. (2001). Les approches théoriques. Dans H. Dorvil & R. Mayer (Éds.), *Problèmes sociaux. Tome I* (p. 15–29). Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Douglas, F. (2011). Between a rock and a hard place : Career guidance practitioner resistance and the construction of professional identity. *International Journal for Educational and Vocational Guidance*, 11(3), 163–173.
- Dubar, C. (2000). *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*. Paris : Armand Colin.
- Dubar, C., Tripiet, P., & Boussard, V. (2015). *Sociologie des professions*. Paris : Armand Colin.
- Gale, A. U., & Austin, B. D. (2003). Professionalism's challenges to professional counsellor's collective identity. *Journal of Counseling and Development*, 81(1), 3–10.
- Gouvernement du Québec. (2000). *Décret concernant l'intégration des psychoéducatrices à l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec*. Récupéré à <<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/>>.
- Gouvernement du Québec (2015). *Code des professions*. Récupéré à <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_26/C26.htm>.
- Guignon, S. (2009). La sociologie des professions, un cadre théorique fécond pour éclairer la profession enseignante. *Revue canadienne des jeunes chercheur(e)s en éducation*, 1(2), 1–8.
- Healey, A. C., & Hays, D. G. (2012). A discriminant analysis of gender and counselor professional identity development. *Journal of Counseling & Development*, 90(1), 55–62.
- Hughes, D. (2013). An expanded model of careers professional identity : time for change? *British Journal of Guidance & Counselling*, 41(1), 58–68.
- Larouche, J. M., & Legault, G. A. (2003). L'identité professionnelle : construction identitaire et crise d'identité. Dans G.A. Legault, G. A., *Crise d'identité professionnelle et professionnalisme* (pp.1–24). Montréal, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Martin, L., Turcotte, M., Matte, L. & Shepard, B. (2013). The counselling and psychotherapy profession in Canada : Regulatory processes and current status. *British Journal of Guidance and Counselling*, 4(1), 46–57.
- Martineau, S. (1999). Un champ particulier de la sociologie : les professions. Dans C. Gauthier & M. Tardif (Éds.), *Pour ou contre un ordre professionnel des enseignantes et des enseignants au Québec* (p. 7–20). Québec, QC : Presses de l'Université Laval.
- Macdonald, K. M. (1995). *The sociology of the professions*. New York : Sage.
- McLaughlin, J. E., & Boettcher, K. (2009). Counselor identity : Conformity or distinction? *The Journal of Humanistic Counseling, Education and Development*, 48(2), 132–143.
- Mellin, E. A., Hunt, B., & Nichols, L. M. (2011). Counselor professional identity: Findings and implications for counseling and interprofessional collaboration. *Journal of Counseling and Development*, 89(2), 140–147.
- Mellouki, M., & Beauchemin, M. (1994a). L'orientation scolaire et professionnelle au Québec. Émergence d'une profession, 1930–1960. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 48(2), 213–240.
- Mellouki M., & Beauchemin M. (1994b). L'institutionnalisation, la crise et l'éclatement du champ de l'orientation scolaire et professionnelle au Québec (1960–1990). *L'Orientation Scolaire et Professionnelle*, 23, 465–480.

- Morrisette, J. (2010). Une perspective interactionniste. *SociologieS* [en ligne]. Récupéré à <<http://sociologies.revues.org/3028>>.
- Muzio, D., Brock, D. M., & Suddaby, R. (2013). Professions and institutional change : Towards an institutionalist sociology of the professions. *Journal of Management Studies*, 50(5), 699–721.
- Office des professions du Québec. (s.d.). *Système professionnel*. Récupéré à <<http://www.opq.gouv.qc.ca/systeme-professionnel/>>.
- Office des professions du Québec. (2009). *Le projet de loi 21. Le conseiller d'orientation*. Québec, QC : Auteur.
- Ordre des conseillers et des conseillères d'orientation du Québec. (s.d.). *L'Ordre. Historique*. Récupéré à <<http://orientation.qc.ca/lordre/historique>>.
- Ordre des conseillers et des conseillères d'orientation du Québec. (2010). *Guide d'évaluation en orientation*. Montréal, QC : Auteur.
- Paillé, P. (2007). La méthodologie de recherche dans un contexte de recherche professionnalisante : douze devis méthodologiques exemplaires. *Recherches qualitatives*, 27(2), 133–151.
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin.
- Reiner, S. M., Dobmeier, R. A., & Hernández, T. J. (2013). Perceived impact of professional counselor identity: An exploratory study. *Journal of Counseling & Development*, 91(2), 174–183.
- Saks, M. (2012). Defining a profession : The role of knowledge and expertise. *Professions & Professionalism*, 2(1), 1–10.
- Waller, D., & Guthrie, M. (2013). The sociology of regulation : The case of psychotherapy and counselling and the experience of the arts therapies. *British Journal of Guidance & Counselling*, 41(1), 4–13.
- Vézinat, N. (2010). Une nouvelle étape dans la sociologie des professions en France. Bilan critique autour des ouvrages de Didier Demazière, Charles Gadéa (2009) et Florent Champy (2009). *Sociologie*, 3(1), p. 413–420.
- Viviers, S. (2014). *Souffrance identitaire de métier. Des conseillères et des conseillers d'orientation s'interrogent sur le présent et l'avenir de leur profession en milieu scolaire* (Thèse de doctorat, inédite). Québec, QC : Université Laval.

Présentation des auteurs

Louis Cournoyer est chercheur et professeur en counseling de carrière, directeur des programmes d'études de premier cycle en développement de carrière, ainsi que responsable de la Clinique Carrière à l'Université du Québec à Montréal. Ses intérêts de recherche concernent les pratiques professionnelles des conseillers d'orientation, les processus de prise de décision de carrière, ainsi que l'influence des relations sociales sur les parcours de vie.

Michel Turcotte est doctorant en sciences de l'orientation à l'Université Laval. Il s'intéresse aux défis posés par la télépratique en orientation. Œuvrant depuis 30 ans dans le domaine du counseling, il est récipiendaire du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (2012) et de la médaille d'or Stu Conger en leadership dans le domaine de l'orientation et du counseling au Canada (2014). Il a été président de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec de 2012 à 2017.

Correspondance à l'auteur Louis Cournoyer, Université du Québec à Montréal, N4900, 1205 Saint-Denis, Montréal, Québec, Canada, H2X 3R9; courriel : cournoyer.louis@uqam.ca